



## Classes d'actifs

FONDS PATRIMONIAL

# Cholet Dupont et Hottinguer lancent un produit commun

» Les sociétés de gestion ont conclu un partenariat pour proposer un nouveau fonds patrimonial

» Son objectif est de surperformer les fonds en euros des contrats d'assurance vie

par FRANCK JOSELIN

@FranckJoselin  
E-MAIL fjoselin@agefi.fr

**Réunir** les expertises et capitaliser sur plusieurs marques, c'est ce que veulent faire aujourd'hui la Banque Hottinguer et Cholet Dupont en lançant un produit commun, le fonds patrimonial prudent Hottinguer Cholet Dupont Progressif. Les deux maisons, qui évoquent des « valeurs communes », ont très rapidement réussi à s'entendre sur la répartition des rôles. Une « histoire d'homme », certes, comme le rappellent à l'envi Fabrice de Cholet, président directeur général de Cholet Dupont, et Jean-Philippe Hottinguer, président du conseil de surveillance de la banque éponyme, mais aussi une volonté de mettre en avant les spécialités de chacun.

**Double approche.** Concrètement, la Banque Hottinguer reste le gestionnaire du produit – un compartiment de la Sicav luxembourgeoise Hottinguer Fund – et Cholet Dupont en est le conseiller en investissement. A noter que les deux structures se répartiront à parts égales les revenus liés aux

Une des originalités de ce produit est d'être constitué à la fois d'une allocation classique et par une poche de produits structurés qui pourra atteindre 50 % du fonds

frais de gestion. Le positionnement du fonds reste délibérément prudent. « Nous voulons, avec ce produit, pallier les rendements toujours plus décevants des fonds en euros des contrats d'assurance vie », explique Fabrice de Cholet.

Ainsi, l'objectif de rendement annuel affiché a été fixé à Eonia + 250 points de base (2,5 %), même si les gestionnaires espèrent atteindre une performance supérieure. S'il est présenté, à l'instar de bien d'autres fonds sur le marché, comme étant « patrimonial », une des originalités de ce produit est d'être constitué à la fois d'une allocation classique entre des actions internationales, des obligations et des produits monétaires, et par une poche de produits structurés qui pourra atteindre 50 % du fonds.

**Patrimonial y compris sur les actions.** L'allocation d'actifs est déterminée par Cholet Dupont. Le gérant combine des visions *top-down*, c'est-à-dire en fonction d'éléments macroéconomiques, pour déterminer l'allocation aux différentes classes d'actifs, et des techniques de *stock-picking* (sélection de valeurs) pour construire le portefeuille. L'exposition maximale aux actions a été fixée à 30 % (elle est de 17 % aujourd'hui) et, explique Pascal Porteu de la Morandière, directeur général délégué de Cholet Dupont AM, « notre philosophie reste patrimoniale, y compris dans notre allocation actions. Le cœur de portefeuille est en effet constitué de grandes sociétés bénéficiant de tendances de très long terme et donc moins sensibles aux aléas conjoncturels ». Le portefeuille est ensuite complété

par des approches plus opportunistes sectorielles ou encore des positions liées aux tendances de marché de plus court terme.

**Gestion des structurés.** De son côté, la Banque Hottinguer se charge de la gestion de la poche de produits structurés. « Nous n'utilisons que des produits structurés défensifs, uniquement sur des indices (pour la grande majorité) ou des actions très liquides », déclare Florent Grivory, responsable de la gestion de produit structurés à la Banque Hottinguer. Ainsi, le gérant mise aujourd'hui principalement sur des stratégies du type « phoenix », se présentant sous la forme d'obligations à formules à capital protégé délivrant un coupon régulier tant que le cours du sous-jacent choisi n'est pas constaté en dessous d'un seuil prédéfini. A échéance (en général trois ans), le gérant est remboursé de son capital initial ou par le sous-jacent si le cours de ce dernier est inférieur au niveau de protection offert par le produit. A noter que ce type de stratégie, utilisant des produits structurés, est bien connue du groupe puisqu'elle est utilisée dans son fonds Crystal Investissement depuis 2008.

**Distribution partagée.** Outre la gestion, les deux entités apparaissent aussi complémentaires sur le plan de la distribution. La Banque Hottinguer se charge ainsi de proposer son produit à ses clients tandis que Cholet Dupont s'occupe de le faire connaître aux conseillers en gestion de patrimoine et de le faire référencer sur les plates-formes d'assurance vie.

### CARACTÉRISTIQUES

- » Code Isin: LU1258575585
- » Droits d'entrée : 2 %
- » Frais de gestion : 1,84 %
- » Commission de performance : néant
- » Echelle de rendement et de risque : 4 (sur une échelle allant de 1 à 7 étant le plus risqué)